

Conseil du 20^{ème} arrondissement de Paris
Séance du lundi 29 mars 2021

Question orale posée au Maire d'arrondissement concernant la rue Ligner (75020)

Déposée par François-Marie DIDIER et le Groupe Changer Paris du 20^{ème}

Au mois de mars 2020, les habitants de la rue Ligner ont averti la direction de la voirie, via le site « Dansmarue », de l'affaissement de la chaussée devant le 9 rue Ligner et de la désolidarisation progressive du trottoir et de la façade de cette même adresse.

La Régie Eau de Paris a mené des travaux sur les arrivées d'eau sous la chaussée et sur les canalisations d'évacuation de la rue, sans jamais porter la moindre intervention sur l'égalisation de la chaussée avec un affaissement de la rue pourtant toujours visible.

En outre, le syndic du 9 rue Ligner a fait appel à une expertise judiciaire pour faire reconnaître la responsabilité de la Ville de Paris le 15 décembre dernier. La Mairie du 20^{ème} arrondissement a alors organisé une réunion impliquant des parties concernées par le sinistre du 9 rue Ligner, sans convier les voisins et les habitants du quartier directement impactés.

Depuis, aucune information ne leur a été transmise alors que des fissures sont progressivement apparues sur les façades et dans les intérieurs du rez-de-chaussée et du premier étage du 11 rue Ligner.

Par manque de réactivité de la Ville de Paris et de ses services, la situation se dégrade dangereusement.

Par ailleurs, le lycée professionnel public Charles de Gaulle est situé rue Ligner.

Sur proposition de François-Marie DIDIER et du groupe Changer Paris du 20^{ème}

Pose la question orale suivante :

Nous demandons à Monsieur Le Maire, de bien vouloir porter à notre connaissance et à celle des habitants du 20^{ème} les informations dont il dispose à ce jour concernant les sinistres intervenus rue Ligner et les actions mises en place par la Ville de Paris et la Mairie du 20^{ème} depuis le mois de mars 2020.